



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

34-525-02 Gépjármű mechatronikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Mécatronicien(ne) d'automobiles d'automobiles
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- participer à la construction en série des véhicules;
- effectuer l'assurance qualité durant le processus de fabrication et contrôler la qualité des véhicules sortant de la chaîne de fabrication;
- utiliser les machines, les équipements, les appareils de mesure définis pour l'activité;
- documenter les mesures effectuées;
- contrôler, analyser les systèmes électriques, mécaniques, pneumatiques et hydrauliques;
- constater et réparer les pannes et erreurs en utilisant des systèmes de mesure et d'analyse automatique également;
- gérer les véhicules et leur systèmes, mettre en service des véhicules, contrôler la conformité aux normes;
- monter et démonter, contrôler les pièces détachées mécaniques et électriques;
- entretenir, réparer et régler les véhicules et les systèmes;
- chercher des erreurs et des défaillances, évaluer les résultats des mesures;
- appliquer des connaissances en logistique;
- interpréter des exigences relatives à l'activité, au contrôle et à la qualité;
- effectuer l'évaluation de l'état du véhicule à réparer, le constat du problème, faire fonctionner les machines, les équipements et les appareils de mesure nécessaires au travail, appliquer les connaissances logistiques.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7331 Mécanicien(ne) et réparateur(trice) de véhicules et de motocycles

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère du développement national</p>																		
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 34 Qualification professionnelle du niveau de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité professionnelle, soit sur les compétences de saisie définies dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																		
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 50%;">Connaissances en mécanique, en électrotechnique, en diagnostic, en entretien et en réparation</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances en mécanique, en électrotechnique, en diagnostic, en entretien et en réparation</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Connaissances des pièces détachées mécaniques et électriques des véhicules, leur diagnostic, leur réparation</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve écrite centrale	Connaissances en mécanique, en électrotechnique, en diagnostic, en entretien et en réparation	5	30.00	Épreuve orale	Connaissances en mécanique, en électrotechnique, en diagnostic, en entretien et en réparation	5	20.00	Épreuve pratique	Connaissances des pièces détachées mécaniques et électriques des véhicules, leur diagnostic, leur réparation	5	50.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Connaissances en mécanique, en électrotechnique, en diagnostic, en entretien et en réparation	5	30.00																
Épreuve orale	Connaissances en mécanique, en électrotechnique, en diagnostic, en entretien et en réparation	5	20.00																
Épreuve pratique	Connaissances des pièces détachées mécaniques et électriques des véhicules, leur diagnostic, leur réparation	5	50.00																
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																	
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>Dans l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																		
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																			
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n°12/2013 (III. 29.) du Ministère du Développement National sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																			

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1440 heures

Niveau d'entrée requis:

- Titulaire du certificat d'études primaires.
- Certificat médical d'aptitude nécessaire.

Modules d'exigences professionnelles:

10163-12 Sécurité de travail et protection de l'environnement dans le domaine mécanique

11497-12 Animation de personnel I

11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail

10453-12 éléments mécaniques du véhicule, diagnostic

10454-12 éléments électriques du véhicule, diagnostic

10455-12 Entretien, réparation et révision après la fabrication des véhicules

10456-12 Droit du travail et communication en industrie automobile

10163-12 Exercices préparatoires en mécanique

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET